



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

santé

Question écrite n° 90383

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur le grand danger encouru par les centres référents des troubles du langage et d'apprentissages nécessaires au traitement de la dyspraxie. Ces centres existent depuis 2001 à raison d'un, au minimum, par région administrative, le plus souvent rattaché à un CHU. Les familles d'enfants dyspraxiques consultent souvent les centres référents, soit à leur initiative, soit à la demande d'un professionnel (rééducateur) ou d'un service (CMP, SESSAD). Les centres référents effectuent des bilans qui permettent de préciser le caractère spécifique du trouble et sa sévérité, d'éliminer ou de préciser un éventuel trouble associé et d'indiquer les modalités de prise en charge. N'assurant pas la prise en charge des soins, le centre référent doit rester en contact avec les professionnels qui assurent le suivi thérapeutique et doit pouvoir réévaluer individuellement chaque patient. Les centres référents sont censés dispenser des formations, formation initiale et continue des médecins, des autres professionnels de santé ou de l'éducation nationale. Leurs moyens étant limités, cette mission ne peut être remplie correctement. Les tarifications n'étant pas assez importantes de la part de l'assurance maladie, ils sont tous déficitaires. Certains hôpitaux ont même pris la décision de les fermer (Hôpital Trousseau à Paris) ou sont sur le point de le faire (hôpital de Tarbes). Des centaines d'enfants se retrouvent ou risquent de se retrouver sur d'autres listes d'attentes. Cette situation est inacceptable. L'association « Dyspraxique Mais Fantastique » demande que les équipes soient renforcées (cela passe par la formation de davantage de professionnels) et que tous les centres référents soient dotés de moyens pérennes afin de remplir leurs missions telles qu'elles ont été fixées initialement, d'assurer un suivi efficace et de réduire les délais d'obtention de rendez-vous et donc la souffrance des enfants et de leurs familles.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90383

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 octobre 2010, page 11098

Question retirée le : 7 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)